



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : BILAN DE L'ACCIDENTOLOGIE AU 23 OCTOBRE 2022

à Pau, le 28 octobre 2022

Depuis le début d'année, **40** décès (contre **29** à la même période en 2021) sont à déplorer sur les routes du département. Le Préfet rappelle à tous les usagers de faire preuve de la plus grande prudence sur nos routes.

Au 23 octobre 2022, on compte **714** accidents de la route soit une baisse de **10 %** par rapport à 2021.

Ces accidents de la route ont fait **848** blessés (contre **926** en 2021 soit une baisse de **8 %**) dont **175** blessés hospitalisés (contre **215** en 2021 soit une baisse de **19 %**).

Durant la semaine du 17 octobre au 23 octobre 2022, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- **236** excès de vitesse ;
- **6** infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont **5** délictuelles ;
- **19** infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- **11** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- **7** infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- **8** infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné **50** suspensions du permis de conduire.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    

Depuis le début de l'année, 40 décès sont à déplorer contre 29 à la même période en 2021. L'accidentologie ne cesse de s'aggraver. Afin de bloquer cette augmentation et inverser la tendance pour 2023, la préfecture des Pyrénées-Atlantiques souhaite recruter de nouveaux Intervenants Départementaux de Sécurité Routière afin de renforcer l'équipe actuelle et ainsi poursuivre les actions de prévention permettant de lutter contre l'insécurité routière.

Un IDSR ou Intervenant Départemental de Sécurité Routière est un bénévole placé sous l'autorité du préfet pour réaliser des actions de prévention dans le domaine de la sécurité routière à destination du tout public.

Ses missions :

- réaliser les actions proposées par la coordination départementale de sécurité routière de la préfecture à destination d'un public varié (jeunes, seniors) sur différentes thématiques (vitesse, alcool, stupéfiants...).
- contribuer au développement de ces actions afin de sensibiliser toujours plus de personnes.

Cet engagement porte sur une période minimale d'un an et est prolongé par tacite reconduction.

Pour réaliser ses missions, l'IDSR bénéficie d'une formation initiale sur la sécurité routière.

En tant que bénévole, cela ne fait pas l'objet de rémunérations ou de vacations par l'État. Toutefois un IDSR peut demander le remboursement de ses frais de déplacement.

On peut être IDSR même en travaillant, il suffit d'en informer sa hiérarchie afin de convenir des disponibilités.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

Vous souhaitez vous engager pour lutter contre l'insécurité routière en étant au contact de la population ?

Devenez intervenant bénévole pour la sécurité routière !

Pour plus d'infos :
pref-securite-routiere@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

CV